

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Etudes et ingénierie - Emploi et formation professionnelle continue</b>	<b>523</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU** le Code de la Santé Publique,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental du 29 mars 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

**ENTENDU** Christelle CARDET, Violaine LUCAS, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Anne-Sophie FAGOT, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, André MARTIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 330 000 euros d'autorisations d'engagement au titre du programme 523 "Ingénierie et études - Emploi et formation professionnelle continue".

APPROUVE

le bon de transfert présenté en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs